

Édition 2024

GUIDE D'AMÉNAGEMENT D'UNE

RUELLE VERTE

— Arrondissement de LaSalle —



TABLE DES MATIÈRES



PRÉAMBULE	3
APERÇU DU PROGRAMME	3
POURQUOI UN PROJET DE RUELLE VERTE ?	4
AVANT D'ENTAMER LA DÉMARCHÉ	4
LES RÈGLES DE L'ART	5
1. Impliquez-vous	5
2. Entraidez-vous	5
3. Amusez-vous	5
4. Gardez la nature au cœur de votre projet	5
RÔLES DES PARTENAIRES	6
Comité de ruelle	6
Arrondissement	6
Éco-quartier LaSalle	6
POUR DÉPOSER UN PROJET DE RUELLE VERTE	7
ÉTAPE 1 Sonder l'intérêt et créer un comité de ruelle	7
ÉTAPE 2 Élaborer un plan d'aménagement préliminaire	8
ÉTAPE 3 Solliciter l'appui des riverain(e)s	8
ÉTAPE 4 Déposer la demande de projet à l'arrondissement	9
ÉTAPE 5 Faire évaluer le projet par l'arrondissement	9
ÉTAPE 6 Réaliser les plans d'aménagement finaux	10
ÉTAPE 7 Séance d'information	10
ÉTAPE 8 Excaver et aménager	10
ÉTAPE 9 Verdir	11
ÉTAPE 10 Entretenir	11
FORMULAIRE 1	12
FORMULAIRE 2	13
FORMULAIRE 3	14
FORMULAIRE 4	16

PRÉAMBULE

Ce document présente les étapes à suivre pour réaliser un projet de ruelle verte ainsi que les formulaires et lettres modèles qui facilitent la réalisation des tâches en vue d'une demande de projet.

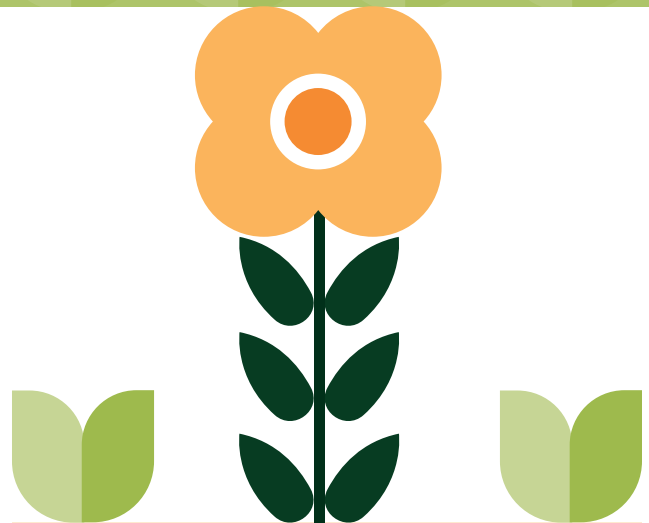
L'arrondissement de LaSalle invite sa population à déposer des demandes d'aménagement de ruelles vertes sur son territoire. Dans l'optique d'accélérer la transition écologique¹, l'arrondissement encourage les projets de ruelles vertes qui sont originaux et qui favorisent la biodiversité, le verdissement, l'inclusion sociale, l'agriculture urbaine et la gestion des eaux pluviales, ainsi que tout autre aspect susceptible d'avoir un impact positif sur l'adaptation des communautés et du territoire face aux changements climatiques.

APERÇU DU PROGRAMME

Le programme de ruelles vertes est coordonné par l'arrondissement avec le soutien de l'Éco-quartier LaSalle. Un(e) responsable du programme à l'arrondissement est l'interlocuteur(ice) directe auprès du comité de ruelle et pourra lui fournir un accompagnement tout au long du processus.

QU'EST-CE QU'UNE RUELLE VERTE?

Il s'agit d'une initiative citoyenne où les résident(e)s peuvent transformer leur ruelle en y intégrant des bacs d'agriculture urbaine, des fleurs, des jardins verticaux, du mobilier ludique et plus encore. Plus que cela, une ruelle verte, c'est aussi une invitation à la découverte, un espace de partage et de convivialité, où l'alliance de la nature et de la communauté crée des liens entre voisin(e)s.



ÇA VOUS INTÉRESSE ?

Contactez l'arrondissement à **verdirlasalle@montreal.ca**

Veuillez noter que les demandes de projets à réaliser l'année suivante doivent être reçues **au plus tard le 15 octobre** de l'année en cours.

¹ La transition écologique signifie le cheminement vers un modèle environnemental, économique et social respectant les limites des écosystèmes et qui réduit les gaz à effet de serre afin de lutter contre les changements climatiques, en atténuer les impacts et favoriser l'adaptation du territoire et des communautés.

POURQUOI UN PROJET DE RUELLÉ VERTE ?

Les ruelles vertes représentent d'excellentes occasions pour accélérer la transition écologique et favoriser l'adaptation d'un territoire tout en renforçant les liens communautaires. Elles peuvent notamment contribuer à :

- réduire les îlots de chaleur grâce à l'augmentation de la canopée;
- tisser des liens entre voisin(e)s et créer un environnement de soutien, de partage et d'entraide;
- favoriser la biodiversité et la résilience en plantant des végétaux adaptés aux besoins locaux;
- créer des lieux de rencontre sécuritaires et conviviaux qui favorisent un sentiment d'appartenance;
- améliorer l'esthétisme et la salubrité des quartiers.

AVANT D'ENTAMER LA DÉMARCHÉ

Partagez vos idées pour l'aménagement et le verdissement de votre ruelle avec votre voisinage. N'hésitez pas à en faire une activité de ruelle pour stimuler la participation et les échanges.

Créez un comité de ruelle (composé d'au moins cinq membres). Le comité de ruelle sera responsable des principales tâches liées à la coordination du projet, notamment d'informer les riverain(e)s du projet et de communiquer avec l'arrondissement.

EN BREF

- Le comité de ruelle dépose à l'arrondissement une demande de projet comprenant notamment un plan d'aménagement préliminaire et démontrant la mobilisation des riverain(e)s.
- Après le dépôt du projet, le dossier est analysé. S'il est accepté, le projet sera financé tout ou en partie par l'arrondissement.
- À la suite de la réalisation des travaux, le comité de ruelle assure l'entretien et la pérennité du projet dans le temps.

NOTEZ QUE

Il est possible de réaliser un projet d'aménagement d'une ruelle verte sans l'appui financier de l'arrondissement, notamment par le biais de sources de financement privées, provinciales ou fédérales. Néanmoins, puisque la majorité des ruelles font partie du domaine public, votre projet doit être déposé à l'arrondissement pour approbation.



LES RÈGLES DE L'ART

1. IMPLIQUEZ-VOUS

La pérennité du projet dépend de l'implication du comité de ruelle et de l'ensemble des riverain(e)s. L'entretien des aménagements dépend exclusivement de l'implication citoyenne donc assurez-vous de vous engager et de mobiliser vos voisin(e)s pour contribuer aux efforts de verdissement et d'entretien. Pensez à organiser des activités ludiques pour favoriser la participation du voisinage.

2. ENTRAIDEZ-VOUS

La collaboration et l'inclusion sociale sont des aspects essentiels à la réussite de tout projet de ruelle. Assurez-vous d'adopter une attitude collaborative et inclusive dans tous vos échanges, que ce soit avec vos voisin(e)s, le personnel de l'arrondissement ou l'Éco-quartier LaSalle.

3. AMUSEZ-VOUS

Une ruelle verte se veut un espace convivial qui favorise le partage et le jeu sécuritaire et qui tisse des liens entre voisin(e)s. Ayez un esprit ouvert et une bonne humeur tout au long des démarches et vous contribuerez à la créativité du projet pour en faire un succès retentissant.

4. GARDEZ LA NATURE AU CŒUR DE VOTRE PROJET

Rappelez-vous que le programme de ruelles vertes vise l'accélération de la transition écologique dans l'arrondissement. Ainsi, pensez à prioriser le caractère environnemental du projet dans vos réflexions et vos propositions d'aménagement, tout en tenant compte des aspects sociaux d'inclusion et de sécurité. Aidez-vous des questions présentées dans la grille d'autoévaluation (Formulaire 4) pour approfondir différents aspects qui permettront d'accélérer la transition écologique dans votre ruelle.

RÔLES DES PARTENAIRES

Les responsabilités détaillées ci-dessous offrent un aperçu général de la nature des rôles de chaque partenaire impliqué dans les projets de ruelles vertes. Elles ne sont ni exhaustives ni limitatives.

COMITÉ DE RUELLE

- Mobilise les riverain(e)s et assure la communication et le dépôt du projet à l'arrondissement;
- Coordonne ses rencontres et ses activités et assure sa continuité;
- Conçoit le plan d'aménagement préliminaire et participe à sa réalisation (ex. ajout d'une murale², création de mobilier);
- Assure l'entretien des aménagements;
- Maintien le bon fonctionnement en veillant au respect des règlements de l'arrondissement sur le domaine public et des règles de l'art.

ARRONDISSEMENT

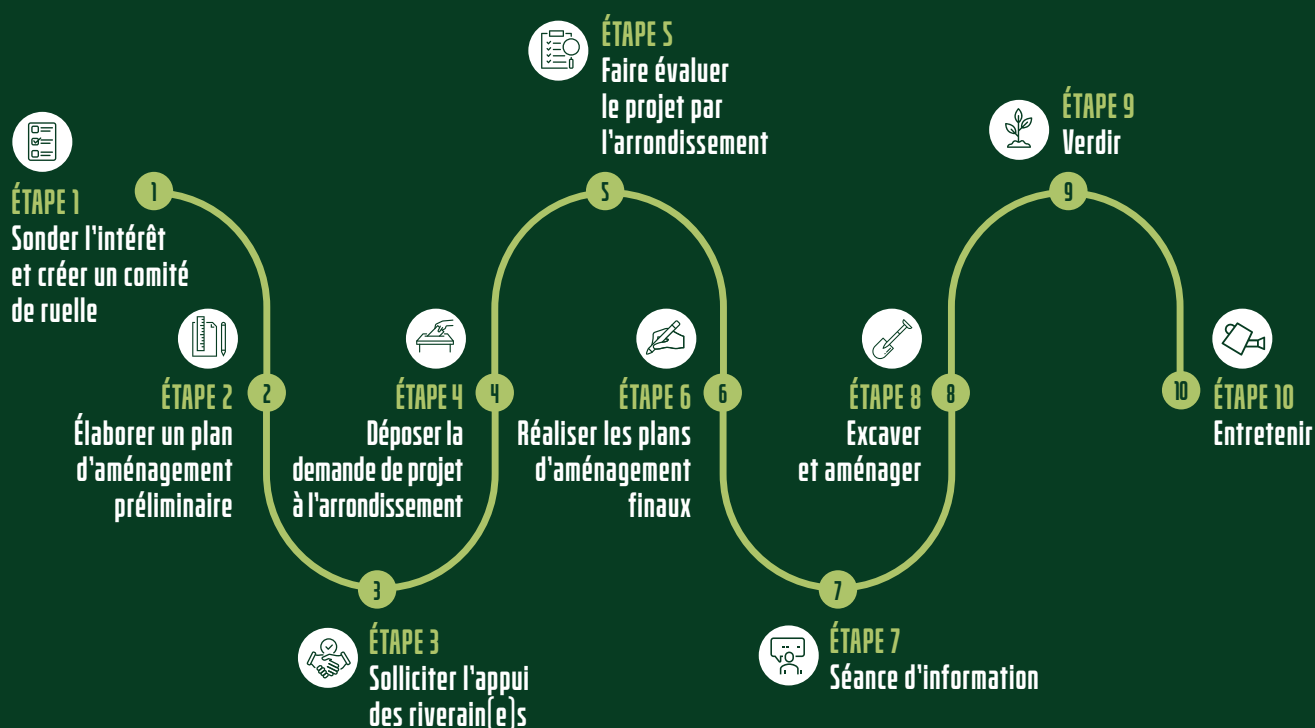
- Accompagne le comité de ruelle et fournit les informations nécessaires pour déposer la demande;
- Gère le programme de ruelles vertes, y compris l'évaluation des projets et les validations internes;
- Coordonne la réalisation des travaux et en assure la surveillance;
- Participe aux activités d'inauguration et installe le panneau « Ruelle verte ».

ÉCO-QUARTIER LASALLE

- Assiste l'arrondissement en fonction des besoins identifiés;
- Soutien le comité de ruelle pour l'organisation d'activités de mobilisation, de formation, de verdissement et de sélection de végétaux;
- Contribue aux activités d'embellissement, de verdissement et d'agriculture urbaine, par exemple en fournissant du matériel et des végétaux selon les disponibilités;
- Participe aux activités d'animation, d'information et de verdissement.



POUR DÉPOSER UN PROJET DE RUELLE VERTE



Afin que votre projet soit réalisé l'année qui suit le dépôt de la demande, vous devez déposer votre projet au plus tard le 15 octobre de l'année en cours. Il est donc recommandé de débuter vos démarches au printemps.

ÉTAPE

1



SONDER L'INTÉRÊT ET CRÉER UN COMITÉ DE RUELLE

Les instigateur(rice)s du projet doivent recruter des personnes motivées afin de faire un premier portrait de l'intérêt des riverain(e)s pour un éventuel projet et pour créer un comité de ruelle, composé d'au moins cinq personnes. C'est le comité de ruelle qui assure la communication avec l'arrondissement, ainsi que la coordination et la pérennité du projet de ruelle verte.

C'est à cette étape que l'arrondissement pourra vous fournir des renseignements et documents utiles pour compléter votre demande, y compris les éléments suivants :

- 👉 Liste des adresses riveraines
- 👉 Validation de l'emprise de la ruelle
- 👉 Déneigement ou non par l'arrondissement

Pour vous aider à mobiliser vos voisin(e)s, n'hésitez pas à leur faire parvenir le **Formulaire 1**. L'Éco-quartier LaSalle est aussi disponible en soutien à cette étape, par exemple pour des activités de mobilisation.

ÉTAPE

2



ÉLABORER UN PLAN D'AMÉNAGEMENT PRÉLIMINAIRE

Le comité de ruelle doit définir les grandes lignes du projet qu'il souhaite proposer afin d'établir un concept d'aménagement préliminaire, à l'aide d'un sommaire écrit et d'une esquisse. Afin de vous guider dans votre démarche, considérez les pistes de réflexion ci-dessous et référez-vous au **Formulaire 4** pour approfondir les aspects de votre projet qui touchent la transition écologique.

- Quelle place voulez-vous accorder au jeu libre et sécuritaire et quels éléments ludiques pouvez-vous intégrer à votre projet (murales, mini-bibliothèques, etc.)?
- Êtes-vous intéressé(e)s par un volet d'agriculture urbaine? Ou encore par un verdissement thématique (plantes mellifères, arbres et arbustes fruitiers, etc.)?
- Votre ruelle pourrait-elle devenir un tronçon de biodiversité³ ?

ÉTAPE

3



SOLLICITER L'APPUI DES RIVERAIN(E)S

Il est fondamental de démontrer une mobilisation et un engagement suffisants face au projet. À cet effet, le comité de ruelle doit faire remplir et signer le **Formulaire 2** à un maximum de riverain(e)s. La compilation des résultats d'appui figurera dans le dossier de demande de projet.

NOTEZ QUE

- Seulement une réponse par logement est comptabilisée;
- Un(e) locataire peut donner son appui, mais doit également indiquer s'il ou elle a obtenu l'appui du propriétaire du logement et fournir ses coordonnées;
- Afin d'être considéré par l'arrondissement, le projet doit être appuyé par 51 % des logements, et au moins 60 % de la totalité des logements de la ruelle doit avoir répondu au sondage;
- Dans le cas d'une opposition, les opposant(e)s doivent démontrer que plus de 50 % des logements riverain(e)s sont contre le projet afin de le remettre à en question.



³ Un tronçon de biodiversité est une ruelle entièrement déminéralisée, créant ainsi un espace entièrement verdi, avec des plantations favorisant la biodiversité, la gestion des eaux pluviales et le jeu sécuritaire.

ÉTAPE

4



DÉPOSER LA DEMANDE DE PROJET À L'ARRONDISSEMENT

Une fois l'appui des riverain(e)s obtenu, vous êtes prêt(e)s à déposer votre projet à l'arrondissement. Votre demande officielle doit être remplie et déposée **au plus tard le 15 octobre de l'année courante**. Celle-ci sera évaluée à l'hiver suivant le dépôt. La demande doit comprendre les éléments suivants :

- 👉 Un croquis d'aménagement préliminaire;
- 👉 La compilation des résultats des sondages d'appui récoltés (51 % des logements riverains doivent être favorables) et tous les **Formulaires 2** complétés et signés;
- 👉 Le formulaire de demande de projet complété (**Formulaire 3**);
- 👉 La grille d'autoévaluation complétée (**Formulaire 4**).

Envoyez votre dossier par courriel à l'adresse suivante: **verdirlasalle@montreal.ca** ou écrivez-nous pour tous renseignements complémentaires.

NOTEZ QUE

À la suite de la réception de celle-ci, l'arrondissement émettra une communication aux riverain(e)s de la ruelle concernée afin de les aviser de la demande de projet, et ce, dans le but de favoriser une démarche ouverte et transparente.

ÉTAPE

5



FAIRE ÉVALUER LE PROJET PAR L'ARRONDISSEMENT

Le ou la responsable du programme à l'arrondissement de concert avec un comité de sélection procéderont à l'évaluation de votre demande de projet. La demande sera analysée sur la base des critères suivants :

- 👉 Respect de la date limite de dépôt de la demande;
- 👉 Degré d'implication citoyenne (résultats du sondage d'appui - **Formulaires 2**);
- 👉 Faisabilité du projet en fonction des ressources disponibles;
- 👉 Optimisation du potentiel de verdissement.

L'évaluation et l'approbation des projets se font dans les mois suivants le dépôt. Le projet retenu par le comité de sélection sera présenté au conseil d'arrondissement, qui, par résolution, décidera si le projet est accepté. Si votre projet est retenu, vous saurez si un financement est accordé pour la réalisation de votre projet. Notez que le nombre de projets et la réalisation de ceux-ci sont sous réserve des ressources disponibles et allouées par l'arrondissement à cet effet.

ÉTAPE

6



RÉALISER LES PLANS D'AMÉNAGEMENT FINAUX

Si le projet est retenu, l'arrondissement convoque le comité de ruelle à une rencontre de travail afin de réviser le plan d'aménagement proposé. Cette rencontre permet de discuter des modifications au plan en fonction des commentaires au moment de l'évaluation. L'arrondissement vous émet des recommandations afin d'assurer l'alignement du projet avec son budget, ses contraintes et ses objectifs en matière de transition écologique.

ÉTAPE

7



SÉANCE D'INFORMATION

L'arrondissement, conjointement avec le comité de ruelle, convoque l'ensemble des riverain(e)s à une rencontre d'information. Cette rencontre a comme objectif de présenter le plan d'aménagement proposé. Selon leur faisabilité (déterminée par l'arrondissement), des dernières modifications pourront être apportées au plan d'aménagement après cette séance d'information.

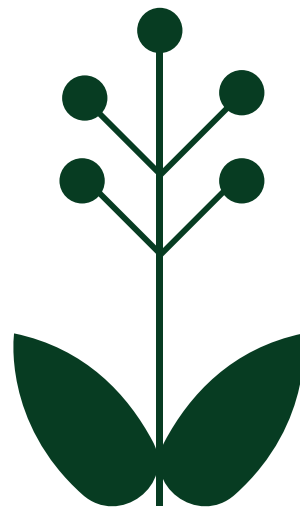
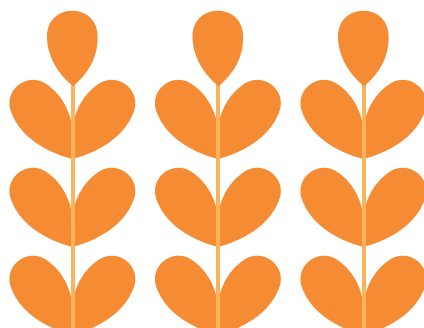
ÉTAPE

8



EXCAVER ET AMÉNAGER

Un avis sera transmis aux riverain(e)s afin de leur faire part de la nature et de l'échéancier des travaux prévus. Selon l'envergure des travaux, la fermeture partielle ou complète de la ruelle pourrait être nécessaire. Les travaux seront exécutés par une entreprise spécialisée engagée par l'arrondissement. La ruelle doit demeurer dégagée tout au long des travaux.



ÉTAPE

9



VERDIR

Le choix des végétaux pour le verdissement de la ruelle est porté par le comité de ruelle, accompagné de l'Éco-quartier LaSalle. Cette sélection devra se faire dans l'optique de favoriser la biodiversité tout en répondant au concept proposé et aux contraintes du site.

Il revient au comité de ruelle d'inviter les riverain(e)s à participer à une journée de plantation en leur communiquant la date de l'événement. L'Éco-quartier LaSalle peut offrir un soutien au comité dans le cadre des activités de plantation.

Le comité de ruelle peut se procurer des végétaux à la distribution gratuite de vivaces par l'arrondissement ayant lieu annuellement, auprès de l'Éco-quartier LaSalle (semences ou végétaux selon la disponibilité), ou de façon indépendante. Par la suite, il relève de la responsabilité des riverain(e)s d'entretenir et de remplacer les végétaux dans la ruelle.

ÉTAPE

10



ENTREtenir

Bravo! La fin des travaux signale le début des célébrations. L'arrondissement installera un panneau « Ruelle verte » et le comité de ruelle peut désormais organiser une activité d'inauguration de la ruelle à laquelle seront invités les riverain(e)s et les membres du conseil d'arrondissement. N'hésitez pas à collaborer avec l'Éco-quartier LaSalle à cette étape, qui est disponible en soutien aux activités.

Dans l'intérêt d'assurer la pérennité du projet de ruelle verte, le comité de ruelle demeure responsable d'assurer l'entretien des aménagements (nettoyage, remplacement de végétaux, etc.) et de favoriser la mobilisation des riverain(e)s.

Dans un souci de continuité du projet, le comité de ruelle doit assurer le remplacement de ses membres dans le cas de déménagement. Pensez à organiser des corvées de nettoyage, des fêtes de ruelle ou toutes autres activités qui permettront de tisser des liens, favoriser la mobilisation et créer un sentiment d'appartenance dans le voisinage.



SONDAGE D'INTÉRÊT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE RUELLE VERTE

Chers voisins, chères voisines,

Nous souhaitons présenter une demande à l'arrondissement de LaSalle pour procéder à l'aménagement d'une ruelle verte dans la ruelle localisée entre les rues :

Rue au nord

Rue à l'est

Rue au sud

Rue à l'ouest

Notre demande sera étudiée par l'arrondissement afin d'en évaluer la faisabilité. Par la présente, nous vous informons du processus que nous désirons amorcer et souhaitons connaître votre intérêt envers ce projet. Nous vous offrons la possibilité de vous engager au sein du comité de ruelle de diverses façons, soit à la planification ou à la réalisation du verdissement.

Si vous désirez vous engager dans ce projet, nous vous invitons à nous retourner ce formulaire par courriel : _____ ou à l'adresse suivante : _____.

Pour plus de renseignements, contactez _____, responsable du comité de ruelle.

Coordonnées : _____.

SAVIEZ-VOUS QUE?

L'aménagement d'une ruelle verte (qui se ferait l'année prochaine si la demande de projet est acceptée) a plusieurs avantages permettant d'améliorer notre qualité de vie. Parmi ces bénéfices, notons l'atténuation des îlots de chaleur, la sécurisation et la création d'un lieu de partage et de jeu, et l'amélioration de l'esthétisme du quartier.

**Comment
utilisez-vous la ruelle
actuellement?**

**Que souhaiteriez-vous
voir dans la ruelle?**

**Y a-t-il des
problématiques
dans la ruelle?**

**À votre connaissance,
la ruelle est-elle
déneigée par une
machinerie? Précisez.**

- ☐ Je désire m'engager dans le comité de ruelle
- ☐ Je désire participer d'une autre manière au devenir de ma ruelle (ex. corvées de nettoyage, talent de menuiserie, entretien, conception, etc.). SVP préciser : _____
- ☐ Je désire uniquement être informé(e)

Nom : _____

Adresse : _____

Courriel : _____ Téléphone : _____

LETTRÉ D'APPUI AU PROJET DE RUELLÉ VERTE

PROJET DE RUELLÉ VERTE : _____

TRONÇON VISÉ :

_____	_____	_____	_____
Rue au nord	Rue à l'est	Rue au sud	Rue à l'ouest

Pour plus de renseignements, contactez _____, responsable du comité de rue.

Coordonnées : _____.

Une seule lettre d'appui par adresse civique riveraine à la rue en question peut être retournée par courriel :

_____ ou à l'adresse suivante : _____.

VOTRE OPINION EST INDISPENSABLE

Afin que le projet soit accepté et financé par l'arrondissement de LaSalle, 60 % de l'ensemble des logements riverains doivent avoir répondu au présent sondage. De plus, 51 % de l'ensemble des logements riverains doit être favorable au projet. Une réponse par logement sera comptabilisée.

VERDISSEMENT DES ESPACES DERRIÈRE CHEZ VOUS

Si le projet est retenu, l'arrondissement peut excaver des fosses de plantation ou autres aménagements en bordure des cours arrière. Ces espaces verts doivent être entretenus par les résident(e)s, qu'ils soient locataires ou propriétaires.

Je suis **favorable** au projet proposé :

☐ Oui ☐ Non

J'autorise l'**excavation** ou l'installation de plates-bandes le long de ma ligne de propriété :

☐ Oui ☐ Non (Le long de votre bâtiment)

☐ Oui ☐ Non (Le long de la clôture/cour)

Je m'engage à contribuer à l'**entretien** des plates-bandes et des aménagements réalisés par l'arrondissement :

☐ Oui ☐ Non

Nom et prénom : _____

Courriel : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Vous êtes :

☐ locataire

☐ propriétaire résident(e)

☐ propriétaire locateur(trice)

Signature : _____

Si vous avez coché "locataire", veuillez indiquer si vous avez obtenu l'appui du propriétaire de l'immeuble ainsi que ses coordonnées :

Appui obtenu : ☐ Oui ☐ Non

Nom et prénom : _____

Courriel : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

DEMANDE DE PROJET OFFICIELLE

(Joindre le croquis du plan préliminaire d'aménagement)
(Date limite de dépôt des projets : 15 octobre de chaque année)

PROJET DE RUELLE VERTE : _____

DATE : _____ ☐ 2^e demande* ☐ Bonification**

TRONÇON VISÉ :

_____ Rue au nord _____ Rue à l'est _____ Rue au sud _____ Rue à l'ouest

* 2^e demande : projet non retenu par le passé et vous souhaitez le présenter à nouveau

** Bonification : ruelle qui a déjà fait l'objet d'aménagements par le passé, mais que vous voulez verdir davantage.

Important! Les nouvelles demandes de projet seront privilégiées. L'arrondissement se réserve le droit d'accepter ou de rejeter les demandes de bonification en fonction des priorités et des ressources disponibles annuellement.

COORDONNÉES DU RESPONSABLE DU COMITÉ DE RUELLE

Responsable du comité de ruelle : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Signature : _____

COMPOSITION DU COMITÉ DE RUELLE

Nom	Adresse	Téléphone	Signature

DEMANDE DE PROJET OFFICIELLE

PRÉSENTATION DU PROJET ET DESCRIPTION DU CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PRÉLIMINAIRE

(Joindre un croquis d'aménagement)

La ruelle est-elle déneigée ?

☐ Entièrement ☐ En partie (précisez) : _____ ☐ Non

Est-ce qu'une ou des collectes se font dans votre ruelle?

☐ Oui ☐ Laquelle? _____ ☐ Non

Quel est le revêtement de la ruelle ?

☐ Asphalte ☐ Terre battue/gazon ☐ Autre (précisez) : _____

Superficie de la ruelle (m²) : _____ Superficie de déminéralisation proposée : _____ m² (_____ %)

Nombre d'adresses riveraines dans le quadrilatère favorables au projet (compilation des Formulaires 2) : _____

Nombre d'adresses riveraines totales dans le quadrilatère visé : _____

Pourcentage d'approbation au projet (nb adresses favorables ÷ nb adresses totales) : _____

Nombre de propriétaires souhaitant une excavation : _____

Avez-vous bien intégré tous les éléments nécessaires à votre demande?

☐ Croquis d'aménagement ☐ Grille d'autoévaluation (Formulaire 4)
☐ Compilation des sondages d'appui (Formulaire 2) ☐ Formulaire de demande (Celui-ci, Formulaire 3)

GRILLE D'AUTOÉVALUATION DU PROJET

Aidez-vous de cette grille d'autoévaluation pour réfléchir à l'intégration d'aménagements favorisant la transition écologique, qui représente l'une des cinq orientations stratégiques de l'arrondissement (Planification stratégique 2023-2030). Démontrez ici en quoi votre proposition d'aménagement améliorera la ruelle dans une perspective de transition écologique. N'hésitez pas à mettre en valeur des éléments additionnels dans l'espace destiné à cet effet. Par exemple, pensez que la plantation d'arbres dans les cours arrière adjacentes à la ruelle peut contribuer à augmenter son indice de canopée. Ce formulaire sert d'abord comme exercice pour approfondir votre réflexion d'aménagement. Il n'y a donc pas de « bonne » réponse. Les réponses fournies pourront servir de base de discussion pour guider les modifications au plan d'aménagement si votre projet est retenu, mais ne sont pas des critères de sélection des projets.

Régulation du climat, verdissement et biodiversité	Note (A, B, C ou D)	Spécifiez mesure + impact prévu
La ruelle représente-t-elle un îlot de fraîcheur? - Abondance d'arbres et canopée (incluant arbres privés)		
Quelle est la surface végétalisée (environ)? (A) 30 % et plus (B) 20 à 29 % (C) 10 à 19 % (D) Moins de 10 %		
Y a-t-il présence de verdissement vertical (par ex. mur verdi, treillis)?		
Votre aménagement permettra-t-il de soutenir la biodiversité? (diversité végétale, jardin de pollinisateurs, liens écologiques)		
Sécurisation et apaisement de la circulation		
Avez-vous intégré des mesures d'apaisement? Lesquelles?		
Gestion des eaux de ruissellement		
Y a-t-il des mesures de gestion de la pluie? - Bac de récupération de l'eau - Surfaces perméables et/ou redirection de l'eau vers celles-ci		
Accessibilité et appropriation communautaire		
La ruelle favorise-t-elle le sentiment d'appartenance et l'accessibilité? - Espaces d'agriculture urbaine et installations ludiques - Accessibilité universelle des installations		
Autres éléments à mettre en valeur		

